

Table_1627_15.jpg

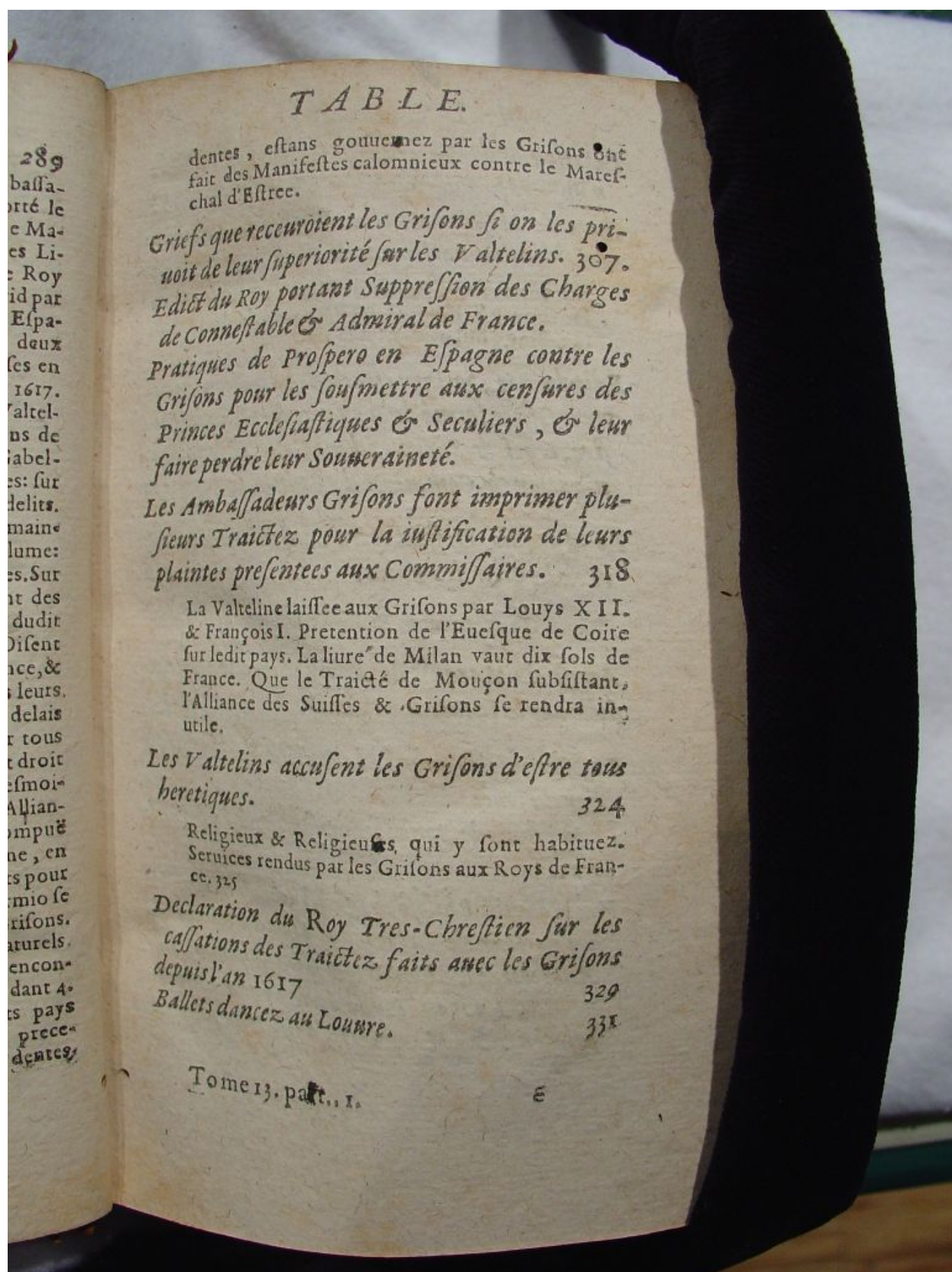


TABLE.

dentes, estans gouuenez par les Grisons ont
fait des Manifestes calomnieux contre le Maref-
chal d'Estree.

*Griefs que receuroient les Grisons si on les pri-
uoit de leur superiorité sur les Valtelins. 307.*
*Edict du Roy portant Suppression des Charges
de Connestable & Admiral de France.*

*Pratiques de Prospero en Espagne contre les
Grisons pour les sousmettre aux censures des
Princes Ecclesiastiques & Seculiers, & leur
faire perdre leur Souueraineté.*

*Les Ambassadeurs Grisons font imprimer plu-
sieurs Traictéz pour la iustification de leurs
plaintes presentees aux Commissaires. 318.*

La Valteline laissée aux Grisons par Louys XII.
& François I. Pretention de l'Euesque de Coire
sur ledit pays. La liure de Milan vaut dix sols de
France. Que le Traicté de Mouçon subsistant,
l'Alliance des Suisses & Grisons se rendra in-
utile.

*Les Valtelins accusent les Grisons d'estre tous
heretiques. 324.*

Religieux & Religieuses, qui y sont habitez.
Services rendus par les Grisons aux Roys de Fran-
ce. 325

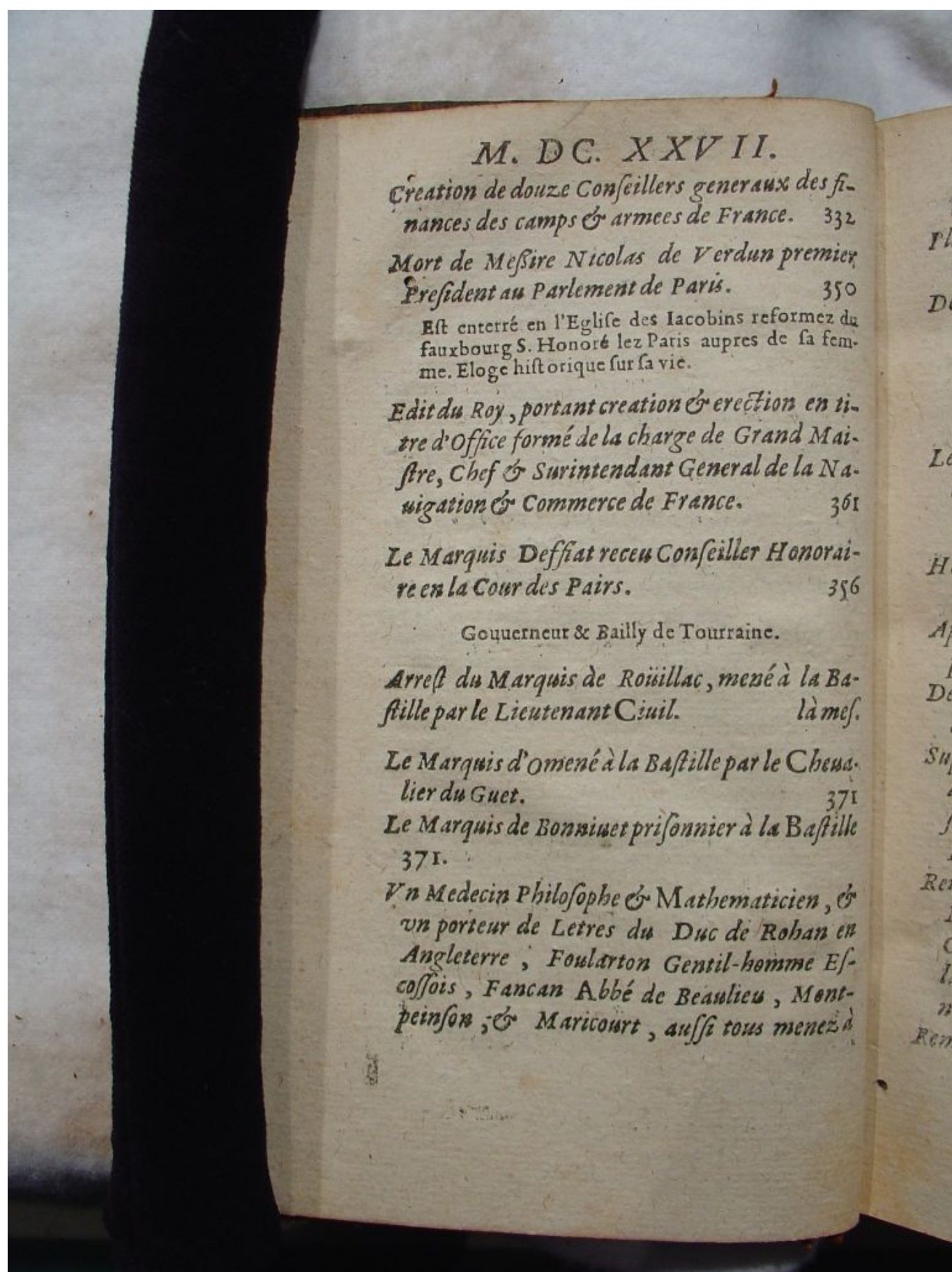
*Declaration du Roy Tres-Chrestien sur les
cassations des Traictéz faits avec les Grisons
depuis l'an 1617 329*

Ballets dancez au Louure. 331

Tome 13. part. 1.

E

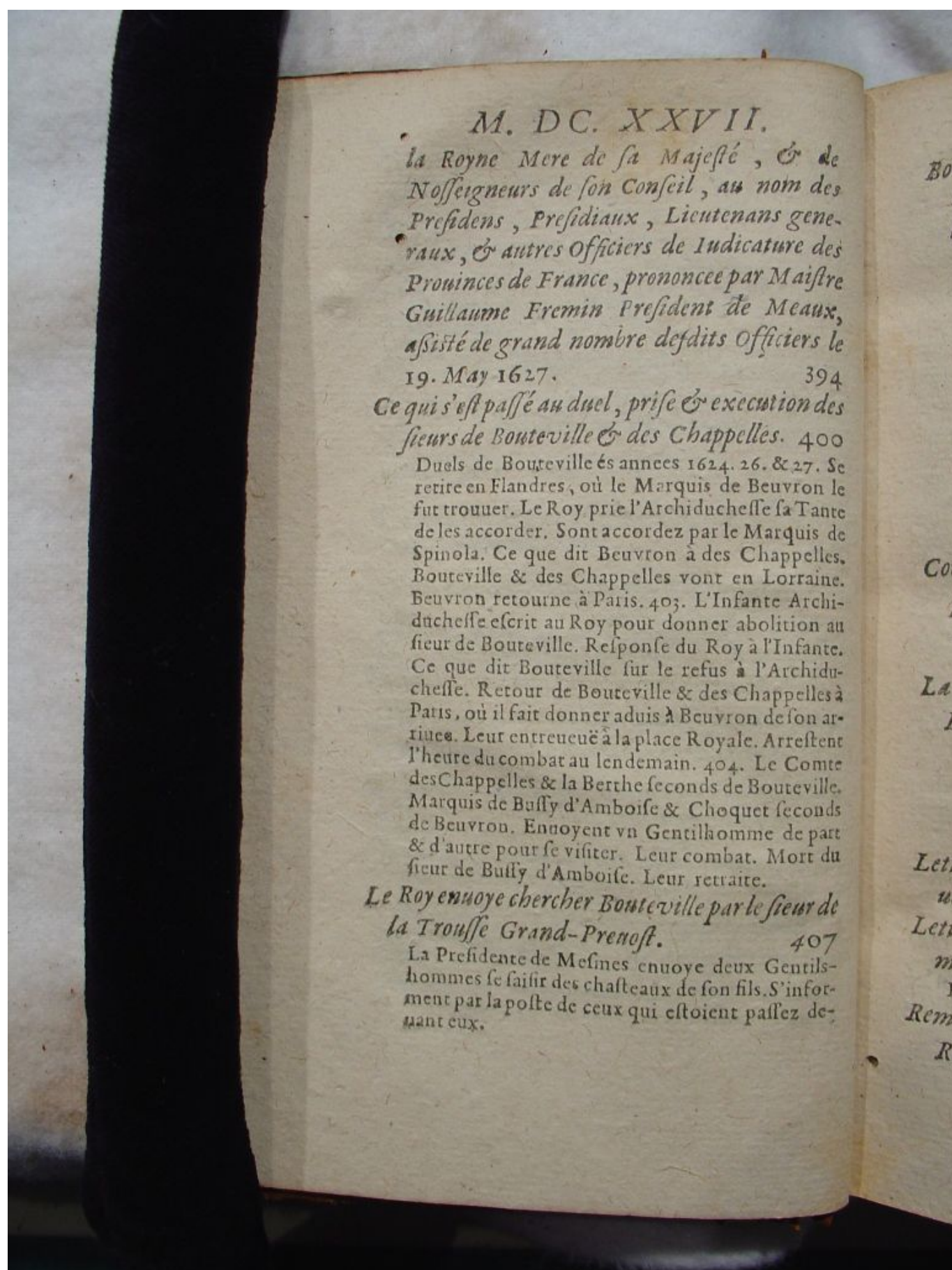
Table_1627_16.jpg



Table_1627_17.jpg

T A B L E.	
des fi- 332 emier 350 nez du à fem- en ti- Mai- Na- 361 orai- 356 a Ba- à mesf. cheua- 371 astille en, & han en me Es- Mont- venez à	la Bastille. là mesf. Plusieurs vols & meurtres faits à Paris, & ez environs. 373 Declaration du Roy, portant deffenses sur peine de la vie, à toutes personnes de quelque qua- lité & condition qu'elles soient, de porter dans les villes & campagne aucunes armes à feu, pistolets de poche, ny autres. 374 Le Marechal de Themines Gouverneur de Bre- tagne. 378 Son entree en la ville de Rennes. Sa reception au Parlement. Herné archifourbe est pendu & estranglé à Paris. 379 Appel fait par le sieur de Liencourt à Crestias pour le Duc d'Halluin. 380 Declaration du Roy pour le retour des Ducs d'Halluin & sieur de Liencourt. là mesf. Suppression des Edicts de creation des Offices alternatifs des Lieutenans, Presidens, Pre- sidiaux generaux, au fait de la Justice par Henry IV. & Louys XIII. 384 Remonstrance faite au Conseil du Roy par Messire François Miron, Conseiller audit Conseil, & Lieutenant Civil de Paris, pour la renoucation de l'Edict des Lieutenans ge- neraux alternatifs. là mesf. Remonstrance faite au Roy en presence de

Table_1627_18.jpg



M. DC. XXVII.

la Royne Mere de sa Majesté, & de
Nosseigneurs de son Conseil, au nom des
Presidens, Presidiaux, Lieutenans gene-
raux, & autres Officiers de Judicature des
Prouinces de France, prononcee par Maistre
Guillaume Fremin President de Meaux,
assisté de grand nombre desdits Officiers le
19. May 1627. 394

Ce qui s'est passé au duel, prise & execution des
sieurs de Bouteville & des Chappelles. 400

Duels de Bouteville és années 1624. 26. & 27. Se
retire en Flandres, où le Marquis de Beuvron le
fut trouver. Le Roy prie l'Archiduchesse sa Tante
de les accorder. Sont accordez par le Marquis de
Spinola. Ce que dit Beuvron à des Chappelles.
Bouteville & des Chappelles vont en Lorraine.
Beuvron retourne à Paris. 403. L'Infante Archi-
duchesse escrit au Roy pour donner abolition au
sieur de Bouteville. Réponse du Roy à l'Infante.
Ce que dit Bouteville sur le refus à l'Archidu-
cheste. Retour de Bouteville & des Chappelles à
Paris, où il fait donner avertis à Beuvron de son ar-
rivée. Leur entreueu à la place Royale. Arrestent
l'heure du combat au lendemain. 404. Le Comte
des Chappelles & la Berthe seconds de Bouteville.
Marquis de Bussy d'Amboise & Choquet seconds
de Beuvron. Ennoient un Gentilhomme de part
& d'autre pour se visiter. Leur combat. Mort du
sieur de Bussy d'Amboise. Leur retraite.

Le Roy enuoye chercher Bouteville par le sieur de
la Trouffe Grand-Prenost. 407

La Presidente de Mesmes enuoye deux Gentils-
hommes se saisir des chasteaux de son fils. S'infor-
ment par la poste de ceux qui estoient passez de-
uant eux.

Table_1627_19.jpg

T A B L E.

*Bouteville & des Chappelles arrestez à Vitry le
bruslé par le Preuost des Mareschaux de Vitry
le François.* 409

Les prend. Ce que dit Bouteville à des Chappelles
estans pris. Sont mis dans vne chambre, où ils
furent six ou sept iours iouans au piquer. 411.
Courtier enuoyé au Roy pour luy donner aduis de
leur arrest. Donne ses lettres au Cardinal de Ri-
chelieu & au Garde des Sceaux.

La Royne Mere enuoye donner aduis au Roy à
Versaille de cette prise. 412. Ordre que sa Majesté
donne pour amener les prisonniers à la Bastille.
Commission du sieur de Cordes est enregistree
au Greffe de Vitry. Se fait assister des Preuosts.
Fait mettre les prisonniers dans vn carrosse.
L'ordre tenu pour les amener à Paris. Sont mis
dans le chasteau de la Bastille.

*Commissaires du Parlement de Paris deputez
pour interroger Bouteville & des Chappelles.*

417

Sont visitez par l'Euesque de Nantes.

*La Dame de Bouteville se iette aux pieds du
Roy: ce que luy dit sa Majesté.* 418

La Comtesse de Vignory presente requeste au
Parlement.

Confrontation des tesmoins. Sollicitation &
requeste de leurs parens. Presentent requeste au
Conseil, dont ils sont deboutez.

*Lettre de M. le Prince de Condé au Roy en fa-
ueur du sieur de Bouteville.* 420

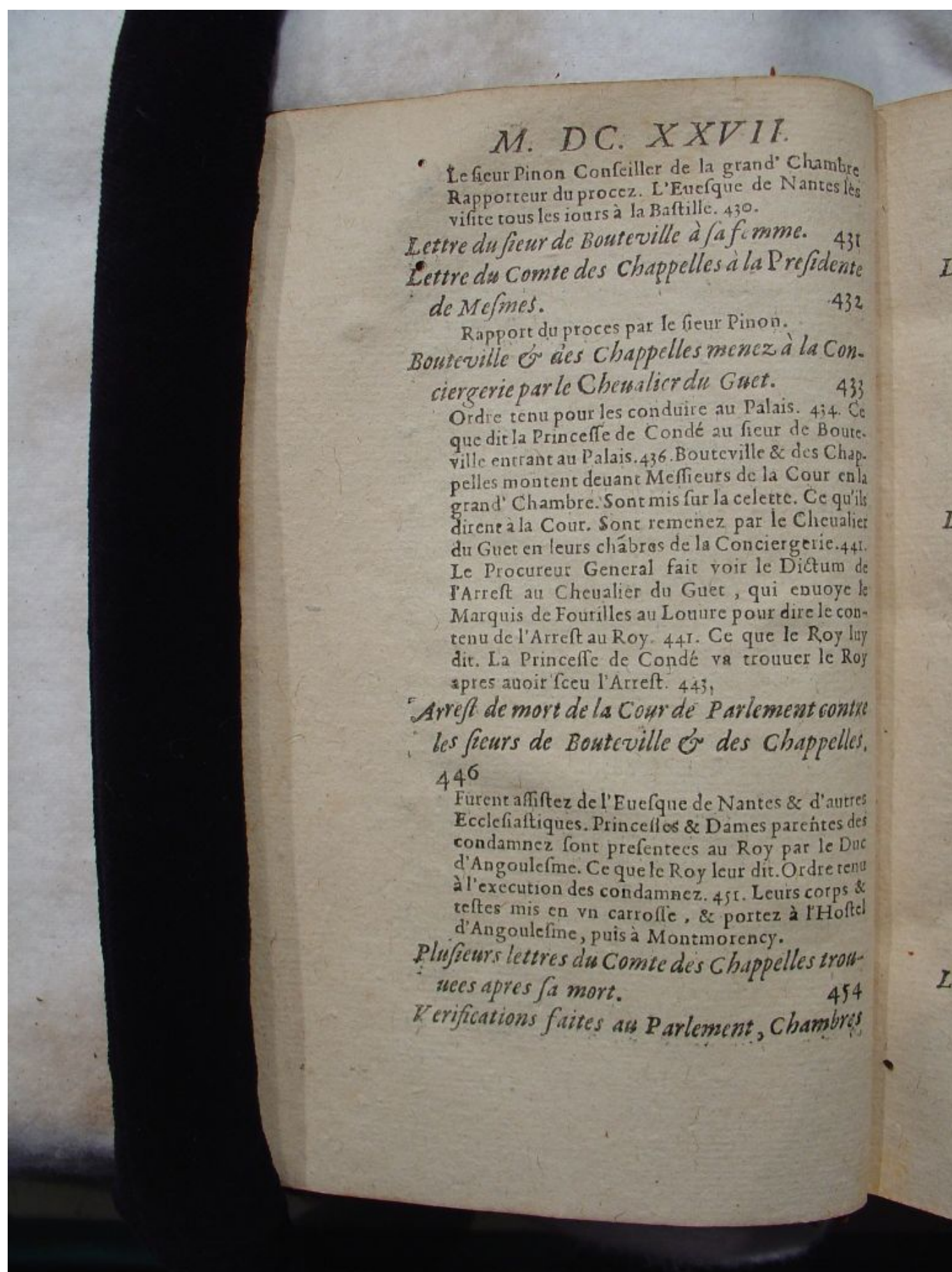
*Lettre du Duc de Montmorency au Roy sur le
mesme sujet.* 421

Responce du Roy à la seconde lettre dudit Duc.

*Remonstrance de la Dame de Bouteville au
Roy.* 426

ε iij

Table_1627_20.jpg



M. DC. XXVII.

Le sieur Pinon Conseiller de la grand' Chambre
Rapporteur du proces. L'Euesque de Nantes les
visite tous les iours à la Bastille. 430.

Lettre du sieur de Bouteville à sa femme. 431

*Lettre du Comte des Chappelles à la Presidente
de Mesmes.* 432

Rapport du proces par le sieur Pinon.
*Bouteville & des Chappelles menez à la Con-
ciergerie par le Cheualier du Guet.* 433

Ordre tenu pour les conduire au Palais. 434. Ce
que dit la Princesse de Condé au sieur de Boute-
ville entrant au Palais. 436. Bouteville & des Chap-
pelles montent deuant Messieurs de la Cour en la
grand' Chambre. Sont mis sur la celette. Ce qu'ils
dirent à la Cour. Sont remenez par le Cheualier
du Guet en leurs châbres de la Conciergerie. 441.
Le Procureur General fait voir le Dictum de
l'Arrest au Cheualier du Guet, qui enuoye le
Marquis de Fourilles au Louure pour dire le con-
tenu de l'Arrest au Roy. 441. Ce que le Roy luy
dit. La Princesse de Condé va trouuer le Roy
apres auoir sceu l'Arrest. 443.

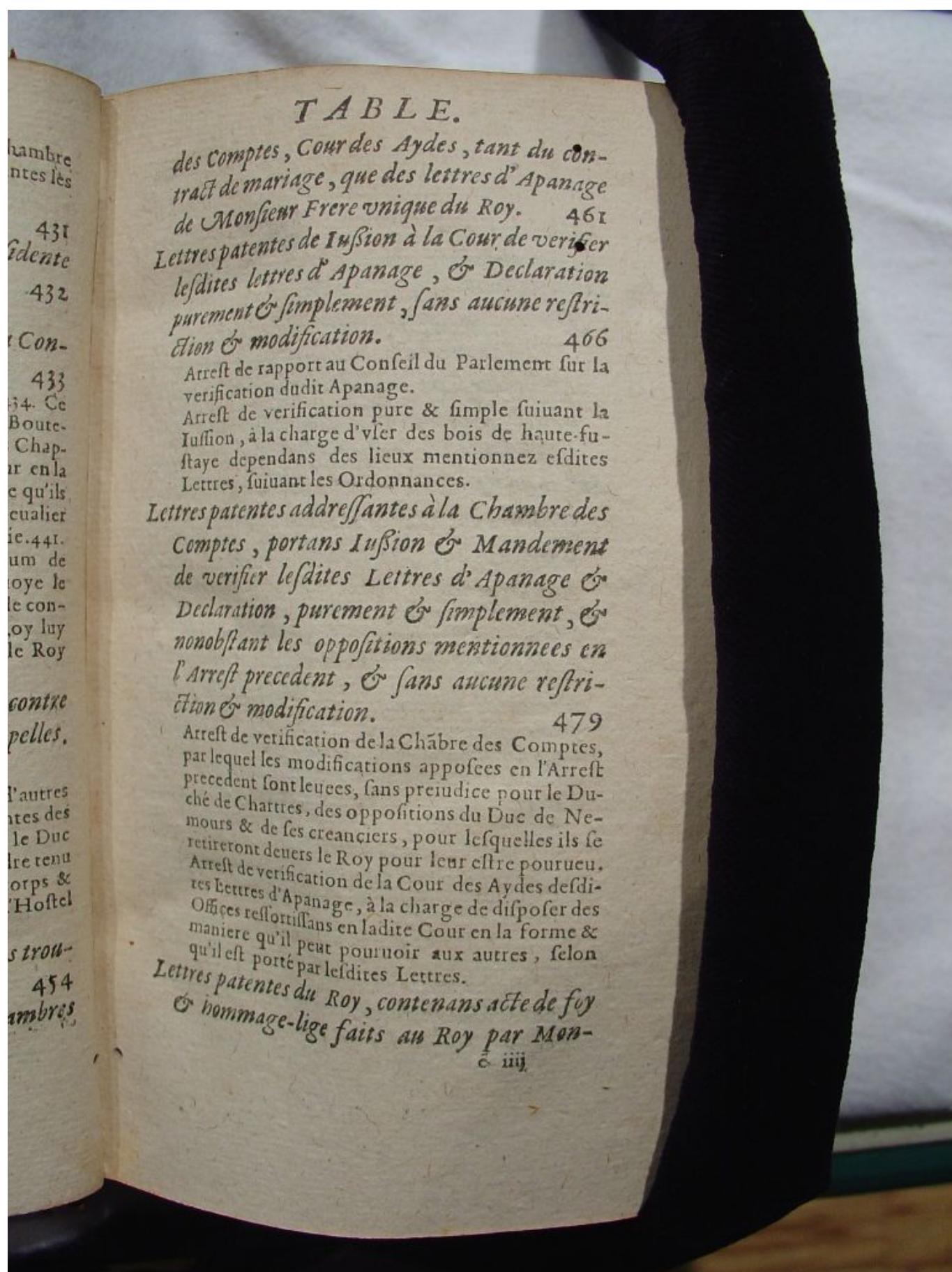
*Arrest de mort de la Cour de Parlement contre
les sieurs de Bouteville & des Chappelles.*
446

Furent assiste de l'Euesque de Nantes & d'autres
Ecclesiastiques. Princeses & Dames parentes des
condamnez sont presentees au Roy par le Duc
d'Angoulesme. Ce que le Roy leur dit. Ordre tenu
à l'execution des condamnez. 451. Leurs corps &
restes mis en vn carrosse, & portez à l'Hostel
d'Angoulesme, puis à Montmorency.

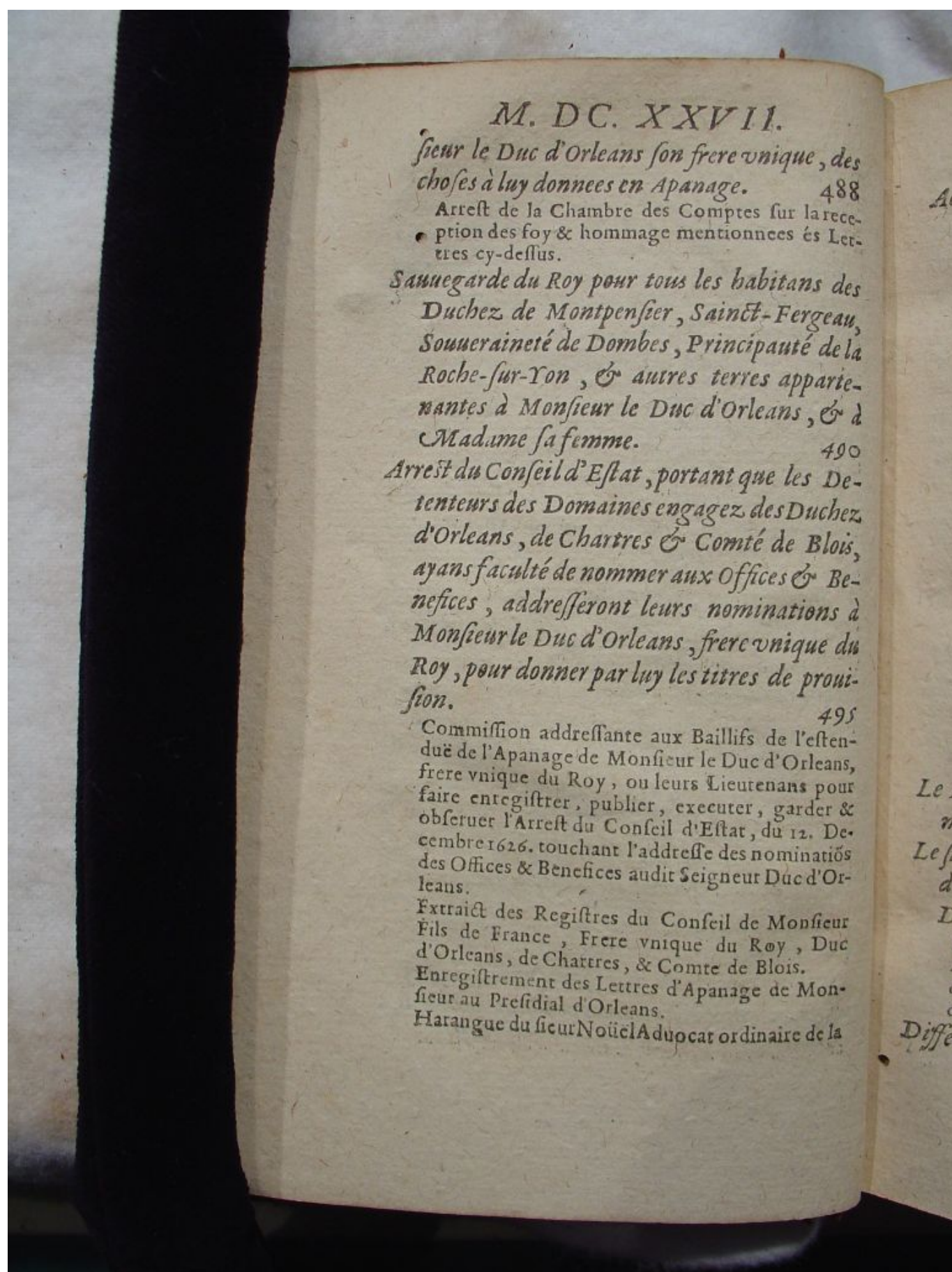
*Plusieurs lettres du Comte des Chappelles trou-
uees apres sa mort.* 454

Verifications faites au Parlement, Chambres

Table_1627_21.jpg



Table_1627_22.jpg



M. DC. XXVII.

*seigneur le Duc d'Orleans son frere unique, des
choses à luy donnees en Apanage.* 488

Arrest de la Chambre des Comptes sur la rece-
ption des foy & hommage mentionnees és Let-
tres cy-dessus.

*Sauuegarde du Roy pour tous les habitans des
Duchez de Montpensier, Sainct-Fergeau,
Souveraineté de Dombes, Principauté de la
Roche-sur-Yon, & autres terres apparte-
nantes à Monsieur le Duc d'Orleans, & à
Madame sa femme.* 490

*Arrest du Conseil d'Estat, portant que les De-
tenteurs des Domaines engagez des Duchez
d'Orleans, de Chartres & Comté de Blois,
ayans faculté de nommer aux Offices & Be-
nefices, adresseront leurs nominations à
Monsieur le Duc d'Orleans, frere unique du
Roy, pour donner par luy les titres de proui-
sion.* 495

Commission adressante aux Baillifs de l'esten-
due de l'Apanage de Monsieur le Duc d'Orleans,
frere unique du Roy, ou leurs Lieutenans pour
faire entegistrer, publier, executer, garder &
observer l'Arrest du Conseil d'Estat, du 12. De-
cembre 1626. touchant l'adresse des nominatiōs
des Offices & Benefices audit Seigneur Duc d'Or-
leans.

Extraict des Registres du Conseil de Monsieur
Fils de France, Frere unique du Roy, Duc
d'Orleans, de Chartres, & Comte de Blois.

Enregistrement des Lettres d'Apanage de Mon-
sieur au Presdial d'Orleans.

Harangue du sieur Noël Adupcat ordinaire de la

Table_1627_23.jpg

T A B L E.	
ville d'Orleans, sur le dit enregistrement.	
<i>Accouchement & maladie de Madame la Du-</i>	506
<i>chesse d'Orleans.</i>	
Elle accouche d'une fille qui eut pour Gouvernante Madame de S. George. Sa maladie & dernières paroles qu'elle dit à Monsieur se voyant proche de la mort. Ce qu'elle dit à sa Mere la Duchesse de Guise. Sa mort. Regret qu'en eut le Roy. Ducil & affliction de Monsieur à la mort de la femme: est mise en son liét de parade. Ouverture de son corps. Cognoissance asseurée de la cause de sa maladie & mort. Apologie de la Dame Bourcier contre le raport des Medecins & Chirurgiens. Ducil de la Maison de Guise en la mort de Madame. Son cœur porté aux Filles de la Passion, au fauxbourg S. Honoré lez Paris. Son effigie veüe aux Tuileries. Son corps porté à S. Denys en France. Princes & Princesses qui furent à son Service. Ceremonies faites à ses funeraillles. Les six Herauts d'armes font l'entree de la Ceremonie. Seance des assistans. La Messe celebrée par l'Euesque de Cahors. Archeuesques & Euesques qui l'assistoient. Le Roy d'armes presente des cierges blancs entourez de pieces d'or aux Princes & Princesses pour offrir à l'offrande. Oraison funebre prononcée par l'Euesque de Nantes. Son Epitaphe.	
<i>Le Roy donne à Monsieur la Tutelle de Mademoiselle sa fille.</i>	519
<i>Le sieur Leon Conseiller d'Estat enuoyé à Bordeaux pour accorder le Parlement avec le Duc d'Espemon.</i>	528
Le Duc d'Espemon ne veut aller au Parlement. Arrest dudit Parlement sur le refus fait par le Duc d'Espemon. Deliberation du Parlement. Accord du Parlement avec le Duc d'Espemon.	
<i>Differents meus entre le Parlement & la Cham-</i>	

Table_1627_24.jpg

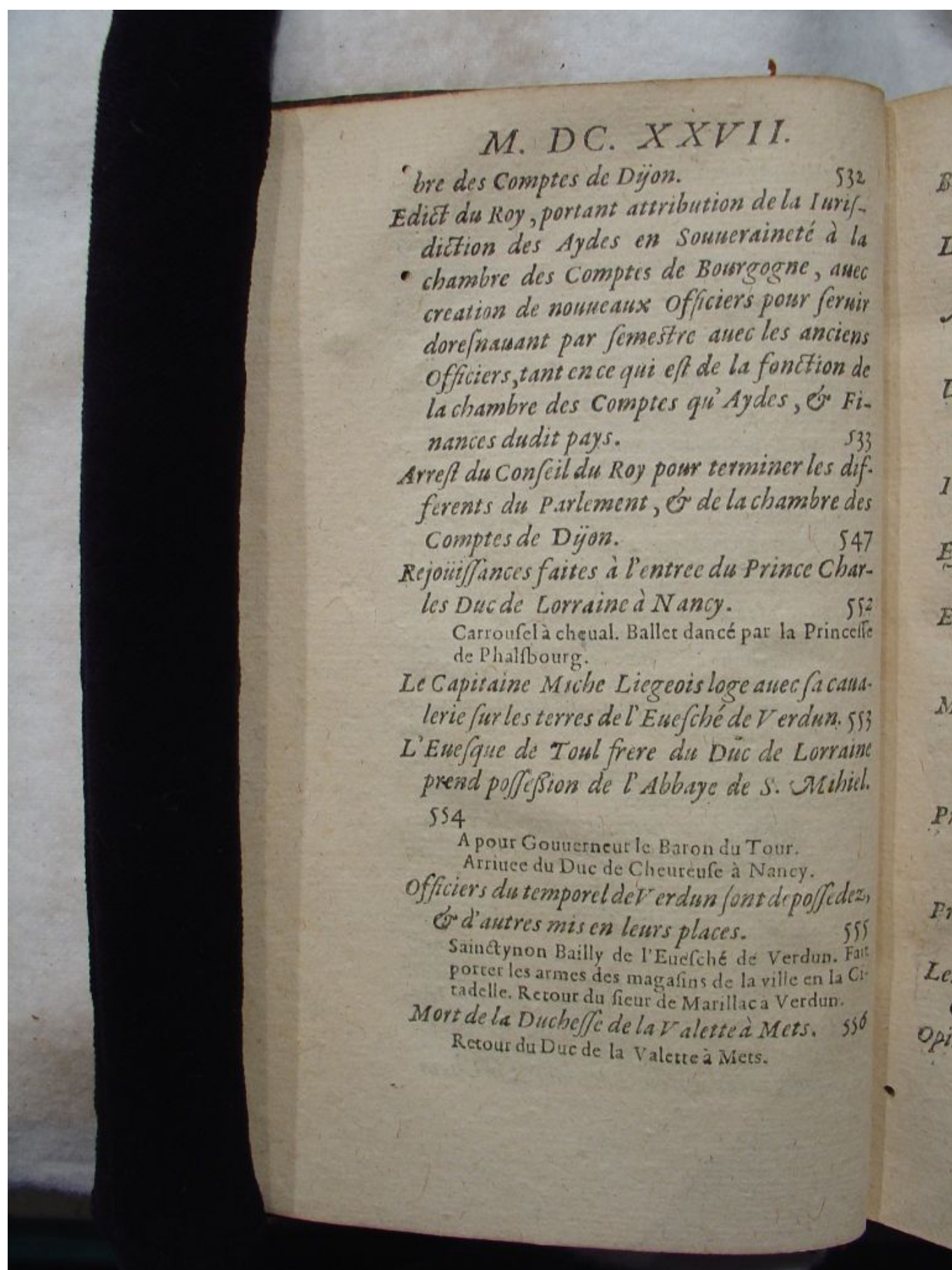


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan